RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2025

Projet : (GEIS)
Organisation de mise en œuvre : Action pour les Femmes et Enfants Marginalisés (AFEMA-RDC)
Partenaire : Psychologues du Monde et Girls not brides
Province : Équateur
Période : Janvier – décembre 2025

Zones d'intervention :

- Ville de Mbandaka ;
- Territoire de Basankusu : villages de Bomate, Lilangi et Nsongo ;
- Territoire de Bikoro : secteur d'Ekonda, villages de Bokengia Baina et Bosanga ;
- Territoire de Lukolela : secteurs de Banunu et Mpama, villages de Bobuya, Boleli, Bwanza, Bota et Bonganga.

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'année 2025, Action pour les Femmes et Enfants Marginalisés (AFEMA-RDC) a inscrit ses interventions dans la promotion de l'égalité de genre, de l'inclusion sociale, de l'autonomisation économique des femmes vulnérables et de la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité, dans le cadre du projet « Genre, Égalité et Inclusion Sociale », avec l'accompagnement de son partenaire Psychologues du Monde.

Les interventions ont concerné la ville de Mbandaka ainsi que plusieurs villages des territoires de Basankusu, Bikoro et Lukolela, dans la province de l'Équateur. Elles se sont articulées autour de trois axes principaux : la sensibilisation communautaire sur le genre, l'égalité et l'inclusion sociale ; le relèvement économique des femmes les plus vulnérables ; et la formation des leaders communautaires sur la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, relative aux femmes, à la paix et à la sécurité.

À travers ces axes, AFEMA-RDC entend contribuer à la réduction des inégalités de genre, à la promotion des droits des femmes et des filles, à l'amélioration des possibilités d'autonomie économique des femmes vulnérables et au renforcement de la participation des femmes aux mécanismes de prévention et de résolution des conflits.

Les activités de sensibilisation visent à encourager les communautés à adopter des attitudes favorables à l'égalité des droits et à la non-discrimination. Les initiatives de relèvement économique visent à renforcer les capacités des femmes vulnérables à développer ou à consolider leurs moyens de subsistance. Enfin, les formations sur la Résolution 1325 visent à renforcer la compréhension du rôle des femmes dans la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix et les processus de prise de décision.

Le présent rapport retrace le contexte d'intervention, les objectifs poursuivis, les activités réalisées, les résultats à documenter, les difficultés rencontrées et les recommandations pour renforcer les acquis du programme.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La promotion de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale constitue un enjeu majeur pour la protection des droits humains, l'autonomisation des femmes et le renforcement de la cohésion sociale en République démocratique du Congo. Malgré les efforts entrepris par les acteurs publics, les organisations de la société civile et les partenaires de développement, les femmes et les filles continuent de faire face, dans différents contextes, à des obstacles liés aux normes socioculturelles, aux inégalités économiques, à la répartition des responsabilités familiales et à leur représentation dans les instances de décision.

Dans la province de l'Équateur, la promotion de l'égalité des chances et de la participation inclusive nécessite des interventions adaptées aux réalités des communautés urbaines et rurales. Les femmes issues de ménages vulnérables peuvent notamment rencontrer des difficultés pour accéder aux ressources économiques, développer des activités génératrices de revenus et participer pleinement aux initiatives de développement communautaire.

L'insuffisance des opportunités économiques peut accroître leur dépendance financière et limiter leur capacité à répondre aux besoins de leurs ménages. Le renforcement de leurs

compétences et de leurs moyens de subsistance représente ainsi un levier important pour améliorer leur autonomie et leur participation à la vie communautaire.

Par ailleurs, la participation des femmes à la prévention des conflits, à la médiation, à la consolidation de la paix et aux mécanismes de décision demeure un enjeu essentiel. La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée le 31 octobre 2000, reconnaît l'importance de la participation des femmes aux processus de paix et souligne la nécessité de protéger leurs droits dans les situations de conflit.

Dans ce contexte, AFEMA-RDC, avec le soutien de son partenaire Psychologues du Monde, a inscrit ses interventions de l'année 2025 dans une démarche visant à promouvoir les droits des femmes, à favoriser l'inclusion sociale et à renforcer les capacités économiques et communautaires des femmes vulnérables.

Les interventions ont concerné la ville de Mbandaka, les villages de Bomate, Lilangi et Nsongo dans le territoire de Basankusu, les villages de Bokengia Baina et Bosanga dans le secteur d'Ekonda, territoire de Bikoro, ainsi que les villages de Bobuya, Boleli, Bwanza, Bota et Bonganga dans les secteurs de Banunu et Mpama, territoire de Lukolela.

Le projet répond ainsi à la nécessité de promouvoir des communautés dans lesquelles les femmes et les hommes disposent de possibilités plus équitables, où les personnes vulnérables sont prises en considération et où les femmes peuvent contribuer activement aux décisions concernant la paix, la sécurité et le développement communautaire.

3. PROBLÉMATIQUE

Les inégalités de genre et les obstacles à l'inclusion sociale peuvent limiter les possibilités offertes aux femmes et aux filles de participer pleinement à la vie économique, sociale et communautaire. Dans les communautés ciblées par le projet, les difficultés d'accès aux ressources productives, aux opportunités économiques et aux espaces de décision constituent des enjeux importants à prendre en compte dans les efforts de promotion de l'égalité.

Les femmes les plus vulnérables peuvent également rencontrer des difficultés pour développer des activités économiques durables, mobiliser des ressources et renforcer leur capacité à répondre aux besoins de leurs ménages. Cette situation rend nécessaire la mise en place d'initiatives favorisant leur relèvement économique et leur autonomie.

Par ailleurs, l'implication des femmes dans la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix doit être encouragée afin que leurs expériences, leurs besoins et leurs propositions soient pris en compte dans les processus communautaires. Les leaders communautaires ont, à cet égard, un rôle important à jouer dans la promotion des droits des femmes, la prévention des discriminations et le soutien à leur participation.

C'est à cette problématique que les trois axes d'intervention d'AFEMA-RDC ont cherché à apporter une réponse au cours de l'année 2025.

4. OBJECTIFS DU PROJET

4.1. Objectif général

Contribuer à la promotion de l'égalité de genre, à l'inclusion sociale, à l'autonomisation économique des femmes vulnérables et au renforcement de leur participation aux processus de paix et de sécurité dans les zones d'intervention de la province de l'Équateur.

4.2. Objectifs spécifiques

1. Sensibiliser les communautés sur l'égalité de genre, les droits des femmes et des filles, la non-discrimination et l'inclusion sociale.
2. Contribuer au relèvement économique des femmes les plus vulnérables à travers des initiatives adaptées à leurs besoins et à leurs capacités.
3. Renforcer les connaissances des leaders communautaires sur la Résolution 1325 et sur le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits.
4. Encourager la participation des femmes aux mécanismes de décision communautaire et aux initiatives de consolidation de la paix.
5. Favoriser l'implication des leaders communautaires dans la promotion de pratiques respectueuses des droits humains et de l'égalité des chances.

5. ZONES D'INTERVENTION

Les activités du projet ont concerné les zones suivantes :

Zone	Localités couvertes
Ville de Mbandaka	Ville de Mbandaka, localités précises à compléter
Territoire de Basankusu	Bomate, Lilangi et Nsongo
Territoire de Bikoro	Secteur d'Ekonda : Bokengia Baina et Bosanga
Territoire de Lukolela	Secteurs de Banunu et Mpama : Bobuya, Boleli, Bwanza, Bota et Bonganga

La diversité des zones d'intervention nécessite une approche communautaire tenant compte des réalités locales, des besoins des femmes vulnérables et des possibilités de mobilisation des leaders et des autres acteurs communautaires.

6. MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du projet repose sur une approche participative, communautaire et inclusive. Les modalités exactes appliquées en 2025 doivent être confirmées à partir des rapports de terrain. Les principales approches à documenter sont les suivantes.

6.1. Mobilisation communautaire

Au cours de l'année 2025, l'AFEMA-RDC à réaliser plusieurs activités de mobilisation communautaire afin d'informer les acteurs locaux sur les objectifs du projet, de favoriser leur participation et de faciliter l'organisation des activités dans les zones ciblées et organisation des émissions radios pour informer les communautaires sur plusieurs thématiques

6.2. Sensibilisation participative

Au cours de l'année 2025, AFEMA-RDC a organisé les activités des sensibilisations visant à favoriser les échanges autour de l'égalité de genre, de l'inclusion sociale, des droits des femmes et des filles et de la participation des femmes à la vie communautaire.

180 personnes ont pris part de cette activité dont 99 Hommes et 81 Femmes

6.3. Renforcement des capacités

Une activité des formations a été organisé en date du 13 Mars 2025 à l'intention des leaders communautaires afin d'approfondir leur compréhension des droits des femmes, des principes de la Résolution 1325 et de leur rôle dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, au cours de cette activité 68 participants ont pris part à cette activité dont 39 Hommes et 29 Femmes.

6.4. Appui au relèvement économique

Les initiatives de relèvement économique doivent être documentées en précisant les critères de sélection des bénéficiaires, les types d'appui fournis, les activités économiques concernées et les mécanismes de suivi.

7. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2025

7.1. Sensibilisation communautaire sur le genre, l'égalité et l'inclusion sociale

Au cours de l'année 2025, l'AFEMA-RDC à organisé plusieurs activités des sensibilisations communautaires sur le GESI afin de renforcer la compréhension des communautés sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits humains, la non-discrimination et la participation équitable des différentes catégories sociales.

Dans le cadre de cette activité, les messages de sensibilisation portaient notamment sur le respect des droits des femmes et des filles, la lutte contre les stéréotypes de genre, l'importance de la participation des femmes aux décisions familiales et communautaires, ainsi que la nécessité de prendre en considération les besoins des personnes marginalisées à travers le focus groupe au niveau communataire.

Cette approche communautaire visait également à encourager les hommes et les garçons à contribuer à la promotion de l'égalité et à remettre en question les pratiques qui peuvent limiter la participation des femmes à la vie sociale et économique.

Les échanges avec les communautés permettent d'aborder les responsabilités partagées au sein des ménages, le respect mutuel, l'égalité des chances et la nécessité de créer un environnement dans lequel chaque personne peut participer à la vie communautaire sans discrimination.

Les activités de sensibilisation ont été inscrites dans les interventions du projet couvrant Mbandaka, Basankusu, Bikoro et Lukolela, pour chaque site, le rapport définitif devra préciser les dates des séances, les thèmes abordés, le nombre de participants et les principaux résultats observés.

Résultats à documenter :

- 18 séances de sensibilisation réalisées.
- 1235 personnes touchées,
- 6 villages et de quartiers couverts.

7.2. Relèvement économique des femmes les plus vulnérables

Le relèvement économique des femmes vulnérables constitue un deuxième axe d'intervention du projet, cette activité visait à renforcer leurs capacités à développer ou à consolider des moyens de subsistance et à améliorer progressivement leur autonomie économique.

Les femmes confrontées à des difficultés économiques ont rencontrer des obstacles pour accéder aux ressources nécessaires au démarrage ou au développement de petites activités. Dans le cadre du projet.

L'identification des bénéficiaires ont tenir compte de leur niveau de vulnérabilité, de leurs besoins et de leurs possibilités de développer une activité économique. Le suivi doit permettre d'apprécier l'utilisation des appuis reçus, la continuité des activités économiques et les difficultés rencontrées.

Résultats à documenter :

- 240 femmes vulnérables accompagnées.
- 12 Critères utilisés pour sélectionner les bénéficiaires.
- 200 USD distribuer à chaque bénéficiaire pour démarrer une activité génératrice de revenue.
- 5 types d'activités économiques soutenues.
- 215 femmes ayant effectivement démarré ou renforcé une activité.

7.3. Formation des leaders communautaires sur la Résolution 1325 : Femmes, paix et sécurité

La formation des leaders communautaires sur la Résolution 1325 constitue le troisième axe du projet, 120 leaders et membres de la communauté dont 81 Hommes et 39 Femmes ont pris par ce cette activité afin de renforcer leur compréhension du rôle des femmes dans la prévention des conflits, la gestion des tensions, la médiation et la consolidation de la paix.

Cette formation des leaders communautaires visait à promouvoir l'appropriation de ces principes au niveau local. Elle permet d'aborder la participation des femmes aux mécanismes de prévention des conflits, leur implication dans les initiatives de médiation, la prise en compte de leurs préoccupations dans les décisions communautaires et la promotion de leur sécurité.

Les leaders communautaires peuvent jouer un rôle important dans la sensibilisation des populations, la prévention des tensions et l'encouragement de pratiques favorables à la participation des femmes. Leur engagement est donc essentiel pour favoriser un environnement communautaire plus inclusif et respectueux des droits humains.

Résultats à documenter :

- 4 formations organisées.
- 120 leaders communautaires formés.
- Thèmes effectivement abordés : Les séances de sensibilisation ont porté sur la compréhension de la Résolution 1325, la participation des femmes aux processus de paix et aux instances de décision, la prévention des VBG, la protection des femmes et des filles en contexte de conflit, le rôle des autorités locales et des responsables de sécurité, l'accès des survivantes aux services de prise en charge, la cohésion sociale, la lutte contre l'impunité et la contribution des femmes à la consolidation d'une paix durable.

8. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET CHANGEMENTS ATTENDUS

Les trois axes d'intervention sont complémentaires et contribuent à la réalisation des objectifs du projet.

8.1. En matière de genre, d'égalité et d'inclusion sociale

Les activités de sensibilisation visent à renforcer les connaissances communautaires sur l'égalité des droits, à promouvoir la non-discrimination et à encourager une participation plus équitable des femmes et des hommes à la vie communautaire. Les changements effectivement observés devront être documentés à partir des rapports de terrain, des observations des équipes et des retours des participants.

8.2. En matière de relèvement économique

L'AFEMA a organisé un appui aux femmes vulnérables pour améliorer leurs possibilités d'accès aux moyens de subsistance et à renforcer leur capacité à développer des activités économiques. Les résultats devront être appréciés à travers le nombre de bénéficiaires accompagnées, les activités économiques soutenues, leur continuité et les changements documentés dans les capacités économiques des participantes.

8.3. En matière de femmes, paix et sécurité

La formation des leaders communautaires visait à renforcer la reconnaissance du rôle des femmes dans la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix.

9. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS ET INDICATEURS

Activités	Indicateurs de suivi
Sensibilisation communautaire sur le genre, l'égalité et l'inclusion sociale	18 séances, 1100 personnes touchées et 4 localités couvertes
Relèvement économique des femmes vulnérables	Nombre de bénéficiaires, types d'appuis et activités économiques soutenues
Formation des leaders communautaires sur la Résolution 1325	Nombre de sessions, leaders formés et engagements formulés

10. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET MESURES D'ADAPTATION

10.1. Difficultés liées à la promotion de l'égalité de genre

Les normes socioculturelles et les perceptions traditionnelles des rôles des femmes et des hommes peuvent constituer des obstacles à la transformation des pratiques communautaires.

Mesures à documenter **:** adaptation des messages, dialogue avec les leaders locaux, implication des hommes et des femmes et poursuite des activités de sensibilisation.

10.2. Difficultés liées au relèvement économique

Les femmes vulnérables peuvent rencontrer des difficultés liées à l'insuffisance des ressources, à l'accès aux marchés, à la disponibilité des intrants ou à la continuité de leurs activités économiques.

Mesures à documenter : accompagnement technique, suivi des bénéficiaires, adaptation des appuis et orientation vers des possibilités économiques adaptées au contexte local.

10.3. Difficultés liées à la participation des femmes à la paix et à la sécurité

La représentation limitée des femmes dans certains mécanismes communautaires peut réduire leur participation aux processus de décision.

Mesures à documenter : sensibilisation des leaders, promotion de la participation des femmes aux consultations et encouragement d'engagements communautaires en faveur de leur représentation.

10.4. Difficultés opérationnelles

Les contraintes de déplacement, de communication, de ressources logistiques ou de collecte des données, si elles ont été rencontrées, devront être précisées avec les mesures prises pour limiter leurs effets sur les activités. Au cours de la mise en œuvre des activités du projet en 2025, les équipes d'AFEMA-RDC ont pu être confrontées à plusieurs contraintes opérationnelles liées aux conditions d'accès aux communautés, aux infrastructures de transport, à la disponibilité des ressources et au contexte socio-économique local. Les difficultés ci-dessous constituent des axes d'analyse à vérifier avec les équipes de terrain avant leur intégration dans la version définitive du rapport.

1. Difficultés d'accès aux communautés et enclavement de certaines localités

L'éloignement de certains villages et l'insuffisance des infrastructures routières peuvent compliquer les déplacements des équipes vers les sites d'intervention. Dans les zones où les déplacements dépendent des voies fluviales, les distances, la disponibilité des moyens de transport et les coûts associés peuvent également ralentir la réalisation des activités. Conséquences possibles : retards dans la programmation des activités, augmentation des coûts opérationnels et réduction du nombre de visites de suivi auprès des bénéficiaires.

2. Contraintes logistiques et coûts de transport

La mobilisation des équipes, le transport du matériel de sensibilisation et l'acheminement des fournitures vers les communautés éloignées peuvent représenter des contraintes importantes. Les difficultés d'approvisionnement et la disponibilité limitée de certains moyens logistiques peuvent également affecter l'organisation des activités.

3. Difficultés de communication et de transmission des informations

L'accès limité aux réseaux de télécommunication dans certaines localités peut compliquer la coordination entre les équipes de terrain, le bureau de coordination et les partenaires du projet.

Conséquences possibles : retards dans la transmission des rapports, difficultés à organiser les réunions à distance et ralentissement de la remontée des informations nécessaires au suivi des activités.

4. Participation et mobilisation communautaires

La mobilisation des communautés peut être influencée par les obligations agricoles, les activités commerciales, les responsabilités familiales et les distances séparant les villages des lieux de rassemblement. La disponibilité des femmes, des jeunes et des personnes vivant dans des situations de vulnérabilité peut varier selon les périodes et les localités.

5. Contraintes financières et insuffisance des moyens opérationnels

La mise en œuvre des activités dans plusieurs territoires éloignés peut nécessiter des ressources supplémentaires pour le transport, les communications, la logistique et le suivi de proximité. Lorsque les ressources disponibles ne couvrent pas entièrement les besoins opérationnels, les équipes peuvent être amenées à hiérarchiser les activités.

6. Difficultés liées à la collecte et à la gestion des données

La collecte des données auprès des bénéficiaires peut être compliquée par l'éloignement des ménages, les difficultés de communication et les contraintes liées à la disponibilité des répondants. La consolidation des informations provenant de plusieurs sites peut également demander davantage de temps.

7. Prise en compte des besoins des personnes vulnérables

Les femmes, les enfants, les personnes déplacées, les personnes vivant avec un handicap et les ménages en situation de grande précarité peuvent rencontrer des obstacles particuliers pour participer aux activités ou accéder aux services disponibles.

8. Coordination avec les autorités et les acteurs communautaires

La coordination des activités dans les territoires de Basankusu, Bikoro et Lukolela peut nécessiter des échanges réguliers avec les autorités administratives, les services techniques, les leaders communautaires et les autres organisations intervenant dans les zones concernées.

Mesures d'adaptation à documenter

Pour chaque difficulté effectivement rencontrée, le rapport devra préciser les mesures réellement mises en œuvre par AFEMA-RDC, notamment :

- L'adaptation du calendrier et le regroupement des activités par zone ;
- Le recours aux relais communautaires pour faciliter la mobilisation et le suivi ;
- Le renforcement de la coordination avec les autorités locales et les partenaires ;
- L'adaptation des moyens de communication et des modalités de collecte des données ;
- La priorisation des activités en fonction des ressources disponibles et des besoins des bénéficiaires.

11. LEÇONS APPRISES

L'expérience du projet permet d'identifier plusieurs axes d'apprentissage à examiner à partir des résultats documentés.

Premièrement, l'importance de la sensibilisation continue. La promotion de l'égalité de genre nécessite un dialogue régulier avec les communautés et l'implication des différents acteurs sociaux.

Deuxièmement, la nécessité de relier l'inclusion sociale à l'autonomie économique. Le renforcement des capacités économiques des femmes peut favoriser leur participation aux décisions et leur capacité à faire face aux difficultés quotidiennes.

Troisièmement, le rôle des leaders communautaires. Leur compréhension des principes de la Résolution 1325 et leur engagement peuvent contribuer à créer des espaces plus favorables à la participation des femmes dans les initiatives de paix.

Quatrièmement, l'importance du suivi des résultats. La documentation des changements, au-delà du nombre de personnes touchées, est indispensable pour apprécier les effets des activités et améliorer les interventions futures.

Ces enseignements devront être affinés à partir des observations et des résultats réellement constatés pendant l'année 2025.

12. RECOMMANDATIONS

Au regard des objectifs du projet, les recommandations suivantes peuvent orienter les interventions futures :

1. Poursuivre les sensibilisations communautaires sur l'égalité de genre, les droits des femmes et des filles et la lutte contre les discriminations.
2. Renforcer les initiatives de relèvement économique en privilégiant des appuis adaptés aux besoins et aux capacités des femmes les plus vulnérables.
3. Assurer un accompagnement régulier des femmes bénéficiaires afin d'apprécier la continuité et la viabilité de leurs activités économiques.
4. Poursuivre le renforcement des capacités des leaders communautaires sur la Résolution 1325 et leur rôle dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

5. Encourager la participation effective des femmes aux mécanismes communautaires de décision et aux initiatives locales de médiation.
6. Renforcer la coordination entre AFEMA-RDC, Psychologues du Monde, les autorités locales et les autres acteurs concernés.
7. Améliorer les outils de collecte et de suivi des données, notamment la ventilation des résultats par localité, sexe et catégorie de bénéficiaires.
8. Documenter systématiquement les résultats, les témoignages recueillis avec consentement et les changements observés afin de renforcer la redevabilité envers les communautés et le partenaire.

13. PERSPECTIVES

Pour les interventions futures, AFEMA-RDC entend poursuivre, en concertation avec Psychologues du Monde et conformément aux priorités convenues, les efforts visant à promouvoir l'égalité de genre, à renforcer l'autonomie économique des femmes vulnérables et à accroître leur participation aux processus de paix et de sécurité.

Les perspectives pourront porter sur la consolidation des acquis des sensibilisations, le suivi des femmes accompagnées dans leurs activités économiques, la poursuite du renforcement des capacités des leaders communautaires et l'amélioration de la documentation des résultats.

Une attention particulière devra être accordée à la durabilité des initiatives économiques, à l'engagement communautaire et à la prise en compte des besoins des personnes les plus marginalisées.

14. CONCLUSION GÉNÉRALE

L'année 2025 a constitué une période d'intervention d'AFEMA-RDC dans le cadre du projet « Genre, Égalité et Inclusion Sociale », avec son partenaire Psychologues du Monde, dans la province de l'Équateur.

Les trois axes retenus, sensibilisation communautaire sur le genre, l'égalité et l'inclusion sociale ; relèvement économique des femmes les plus vulnérables ; et formation des leaders communautaires sur la Résolution 1325, répondent à des enjeux complémentaires liés à la promotion des droits humains, à l'autonomie des femmes et à leur participation aux processus de paix et de sécurité.

La couverture de la ville de Mbandaka, des villages de Bomate, Lilangi et Nsongo dans le territoire de Basankusu, de Bokengia Baina et Bosanga dans le secteur d'Ekonda, territoire de Bikoro, ainsi que de Bobuya, Boleli, Bwanza, Bota et Bonganga dans les secteurs de Banunu et Mpama, territoire de Lukolela, témoigne de l'étendue géographique prévue pour les interventions du projet.

La consolidation des données quantitatives et qualitatives permettra de présenter de façon précise les réalisations de l'année 2025, d'apprécier les progrès accomplis, d'identifier les difficultés persistantes et de dégager les mesures nécessaires pour renforcer les résultats.

Fait à Bandaka, le 23 Décembre 2026

Coordination nation d'AFEMA-RDC

Images d'illustration

Dotation matériels aux comités des AVEC et kits de première

Sensibilisation communautaire sur l'égalité du genre

Dotation des kits de dignité aux filles en âge de procréation

Sensibilisation sur Genre, Egalité et inculsion sociale

Renforcement des capacités des leaders communautaires